

DÉPARTEMENT
DE L'ARIÈGE

République française

DE_2023_039

Membres en exercice : 14
Présents : 9
Votants: 11
Pour: 11
Contre: 0
Abstentions: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BÉNAGUES

Date de la convocation: 15/11/2023

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Josiane BERGE

Présents : Christophe BAUZOU, Josiane BERGE, Simone BIELLE, Thierry DA FURRIELA, Sandrine ESTEBE, Stéphane FABRY, Serge GARCIA, Olivier HILAIRE, Laurent MARSEILLE

Représentés : Aubry PINATON représenté par Stéphane FABRY, Mickaële REIS représentée par Simone BIELLE

Excusés :

Absents : Loïc ABENIA, Franquelim FERREIRA, Laurie FERRIES

Secrétaire de séance : Simone BIELLE

Objet : Demande de subvention Etat

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réfection de l'impasse du Lavoir et de l'impasse Jalabert.

Elle précise que ces travaux sont évalués à 42 647.00 € H.T soit 51 176.40 € TTC.

Le financement de ces travaux se décompose comme suit :

Subvention DETR 30 %	12 794.10 € H.T
Subvention FDAL 30%	12 794.10 € H.T
Total Subventions 60%	25 588.20 € H.T
Autofinancement 40%	17 058.80 € H.T

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ♦ se prononce favorablement pour la réalisation de ces travaux ;
- ♦ sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR 2024 pour financer ces dépenses.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Le Maire
Josiane BERGÉ



Secrétaire de séance
Simone BIELLE

